



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

matériels

Question écrite n° 61760

Texte de la question

M. Maurice Leroy souhaite attirer l'attention de M. le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation sur la situation des artisans ruraux, et en particulier les distributeurs, réparateurs et installateurs de matériel agricole. En effet, les effets négatifs de la crise agricole ne touchent pas seulement les exploitants, mais s'étendent aux secteurs professionnels qui y sont liés tant sur le plan économique que social. Les artisans subissent ainsi un ralentissement voire une baisse de l'activité des ateliers en maintenance et réparation des matériels, une suspension des commandes en matériel neuf, une accumulation des stocks et une succession de retards dans le règlement des factures clients. Il demande au Gouvernement de prendre des mesures pour soutenir ces entreprises essentielles pour la survie de la ruralité en accordant des reports de charges, ainsi que l'accès à des prêts à taux zéro en vue de reconstituer leur trésorerie.

Texte de la réponse

Le Gouvernement a décidé de mettre en oeuvre un plan destiné à aider les exploitants et les entreprises des filières bovine et avicole en difficulté à retrouver le plus rapidement possible une situation normale. Le secrétariat d'Etat au budget a donné des instructions précises à la direction de la comptabilité publique et à la direction générale des impôts afin que leurs services déconcentrés examinent avec bienveillance les délais de paiement qui pourraient être sollicités par les exploitants et les entreprises de ce secteur qui justifieront de difficultés particulières pour acquitter leurs impôts, lorsqu'ils sont à jour de leurs obligations déclaratives. Il n'est cependant pas envisagé d'étendre cette disposition aux entreprises artisanales travaillant avec le secteur agricole dans la mesure, d'une part, où la crise ne concerne pas l'ensemble du secteur et où, d'autre part, des facilités ont été données aux exploitants agricoles concernés afin de surmonter leur insuffisance actuelle de trésorerie, directement liée aux difficultés d'écoulement de leurs produits. Par ailleurs, si les conditions météorologiques ont pesé sur l'activité agricole, les besoins de matériels et de réparations vont être certainement importants. Enfin, la crise sévère qui a touché la filière viande a débuté il y a déjà quelques années et le secteur des distributeurs, réparateurs et installateurs de matériels agricoles a pu s'adapter à la nouvelle donne économique. Pour ces raisons, il n'est pas envisagé à ce stade de prendre des mesures spécifiques à ce secteur.

Données clés

Auteur : [M. Maurice Leroy](#)

Circonscription : Loir-et-Cher (3^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 61760

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : PME, commerce, artisanat et consommation

Ministère attributaire : PME, commerce, artisanat et consommation

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 juin 2001, page 3209

Réponse publiée le : 2 juillet 2001, page 3870